

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 684**28 août 2001****SOMMAIRE**

Agence Commerciale ML, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	32787	Digital Holdings S.A., Luxembourg	32799
Alsgard, S.à r.l., Luxembourg	32787	Diogo, S.à r.l., Differdange	32797
Anthos Immobilière HT S.A., Luxembourg	32788	Drive S.A., Luxembourg	32799
Architectures et Environnement S.A., Luxembourg	32788	EBG Service, S.à r.l., Bridel	32801
Arval Luxembourg S.A., Bertrange	32788	Egenet, S.à r.l., Niederanven	32802
Arval Luxembourg S.A., Bertrange	32789	Electricité Prumbaum Henri, S.à r.l., Walferdange	32802
Ascendo S.A., Luxembourg	32789	Elsiema S.A.H., Luxembourg	32802
Ascendo S.A., Luxembourg	32789	Emilius S.A.H., Luxembourg	32802
AZB Ausbein- und Zerlegeberatung, S.à r.l., Luxembourg	32790	Envelco S.A., Luxembourg	32801
AZB Ausbein- und Zerlegeberatung, S.à r.l., Luxembourg	32790	Envelco S.A., Luxembourg	32801
B.T.K. International S.A., Luxembourg	32795	Envelco S.A., Luxembourg	32801
Belu Capital S.A.H., Luxembourg	32791	Equil S.A., Luxembourg	32803
Belu Capital S.A.H., Luxembourg	32792	Escalux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	32807
Bio Business Consult, S.à r.l., Luxembourg	32793	Eurogefi S.A., Luxembourg	32807
Bio Business Consult, S.à r.l., Luxembourg	32793	Euromachines, S.à r.l., Luxembourg	32807
Bio Business Consult, S.à r.l., Luxembourg	32793	Europe Hawk S.A., Luxembourg	32803
Boulangerie Zeimet et Fils S.A., Mersch	32794	Europe Hawk S.A., Luxembourg	32804
Boulangerie Zeimet et Fils S.A., Mersch	32794	Eurovoitures, S.à r.l., Luxembourg	32807
C.I.A. Lux S.A., Luxembourg	32796	Exa Holding S.C.A., Luxembourg	32804
Central Europe Toys Agencies S.A., Luxembourg	32787	Exa Holding S.C.A., Luxembourg	32806
Central Europe Toys Agencies S.A., Luxembourg	32787	Farfinance I S.A., Luxembourg	32796
Chavannes S.A.H., Luxembourg	32794	Farfinance II S.A., Luxembourg	32798
Cira Holding S.A., Luxembourg	32795	Federspiel & Back Participations, S.à r.l., Kockelscheuer	32808
Civalux S.A., Luxembourg	32796	Federspiel, S.à r.l., Helfent/Bertrange	32807
Clovessia S.A., Luxembourg	32796	Ferd. Cruchten et Fils, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ..	32808
Comptabilité & Services, S.à r.l., Luxembourg	32797	Fin & Meg S.A., Luxembourg	32808
Congo, S.à r.l., Luxembourg	32797	Financière A.A. S.A., Luxembourg	32811
Cordonnerie Express, S.à r.l., Differdange	32797	Financière du Niagara S.A., Luxembourg	32810
Corviglia S.A., Luxembourg	32798	Financière du Niagara S.A., Luxembourg	32810
Cosma Finance International S.A., Luxembourg ..	32793	Financière et Immobilière S.A., Luxembourg	32809
Creative System, S.à r.l., Luxembourg	32797	Financière et Immobilière S.A., Luxembourg	32809
Crop Mark, S.à r.l., Luxembourg	32798	Finepar S.A., Luxembourg	32811
D.M.B. Holding S.A., Luxembourg	32799	Finepar S.A., Luxembourg	32811
Dalion, S.à r.l., Luxembourg	32798	Finquid Holding S.A., Luxembourg	32800
Dexia Life & Pensions, Dexia Life & Pensions Luxembourg S.A., Luxembourg	32792	Finunion Europe S.A., Luxembourg	32816
		Fira Investments S.A. Holding, Luxembourg	32816
		Fishgrane S.A., Luxembourg	32816
		Fix & Clean, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	32817

FL Selenia, S.à r.l., Luxembourg	32817	Gisro S.A., Luxembourg	32826
Flanders Holding S.A., Luxembourg	32816	Gisro S.A., Luxembourg	32826
Fondor S.A.H., Luxembourg	32812	Golf Financial Investment S.A.H., Luxembourg . . .	32828
Fondor S.A.H., Luxembourg	32813	Golosone Group Holding S.A., Luxembourg	32810
Foresee Holding S.A., Luxembourg	32817	Gope, S.à r.l., Luxembourg	32828
G.G.G. Holding S.A., Luxembourg	32822	Grand-Net, S.à r.l., Luxembourg	32829
G.G.G. Holding S.A., Luxembourg	32823	Grands Magasins Bredimus, S.à r.l., Wasserbillig .	32829
G.G.G. S.A., Luxembourg	32823	Granelli, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	32829
G.G.G. S.A., Luxembourg	32825	Greywalls S.A., Luxembourg	32830
Gamirco Holding S.A., Luxembourg	32813	Greywalls S.A., Luxembourg	32830
General Forest International S.A., Luxembourg . .	32818	H.B.H. S.A., Luxembourg	32829
Geo Financière S.A.H., Luxembourg	32806	Heli Holding S.A., Luxembourg	32786
GeoSat Holding S.A., Luxembourg	32818	Highgate Finance Holding S.A., Luxembourg	32825
Gepetto S.A., Grevenmacher	32818	Highgate Finance Holding S.A., Luxembourg	32825
Gepetto S.A., Grevenmacher	32818	Highgate Finance Holding S.A., Luxembourg	32825
Gepetto S.A., Grevenmacher	32818	Household and Bodycare Products Company S.A., Luxembourg	32830
Gesilux-Gestion d'Investissement Luxembourg- geois Holding S.A., Luxembourg	32819	Household and Bodycare Products Company S.A., Luxembourg	32832
Gesilux-Gestion d'Investissement Luxembourg- geois Holding S.A., Luxembourg	32820	Hunt S.A., Luxembourg	32826
GHC Holding S.A., Luxembourg	32820	IGEFI International S.A., Luxembourg	32786
GHC Holding S.A., Luxembourg	32821	Il Gelato Sofia S.A., Esch-sur-Alzette	32829
Gilbert, S.à r.l. , Luxembourg	32827	Intercombing S.A., Luxembourg	32828
Gilpar Holding S.A., Luxembourg	32817		

HELI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.609.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2000

1. La liquidation de la société HELI HOLDING S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse 23, avenue Monterey, Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

Signatures

FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08383/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

IGEFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.790.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 24 mars 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 24 mars 2000, M. Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour IGEFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08399/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

**AGENCE COMMERCIALE ML, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AGENCE COMMERCIALE CONSULT 2000, S.à r.l.).**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.
R. C. Luxembourg B 74.551.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire
qui s'est tenue le 20 octobre 2000 au siège social*

Les associés de la société à responsabilité limitée AGENCE COMMERCIALE CONSULT 2000 avec siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, représenté par la société anonyme CRL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-5692 Elvange, 13, Cité Ovenacker, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean Kayser, employé privé, demeurant à L-5692 Elvange, 13, Cité Ovenacker et Madame Mariette Lietz, commerçante, épouse de Monsieur Jean Kayser, demeurant à L-5692 Elvange, 13, Cité Ovenacker, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée change la dénomination de AGENCE COMMERCIALE CONSULT 2000, S.à r.l. en AGENCE COMMERCIALE ML, S.à r.l.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

CRL HOLDING S.A. / M. Lietz

Signature

Enregistré à Remich, le 23 octobre 2000, vol. 176, fol. 41, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(08214/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

ALSGARD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.290.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(08225/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

CENTRAL EUROPE TOYS AGENCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 42.437.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

D. Fontaine

Administrateur

(08274/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

CENTRAL EUROPE TOYS AGENCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 42.437.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

D. Fontaine

Administrateur

(08275/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

ANTHOS IMMOBILIERE HT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.825.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 juin 2000

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Simone Strocchi comme nouvel administrateur décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 24 mars 2000.

ANTHOS IMMOBILIERE HT S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(08229/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

ARCHITECTURES ET ENVIRONNEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 42.538.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Signature.

(08231/574/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

ARVAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 57.655.

L'an deux mille, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARVAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange, R. C. Luxembourg section B numéro 57.655, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 181 du 11 avril 1997.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange (France).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Bertrange, avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet au 1^{er} janvier 2001 le siège social de la société de Luxembourg à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 127S, fol. 48, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

J. Elvinger.

(08237/211/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

ARVAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 57.655.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(08238/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

ASCENDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue St. Hubert.

R. C. Luxembourg B 79.784.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2000

1. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Frank van Bellingen demeurant St Amandstraat, 95 à B-1853 Strombeek-Bever.

Le conseil d'administration se compose désormais des personnes suivantes:

Norbert Theisen,

Freddy Bracke,

Frank van Bellingen,

Anne-Marie Grieder.

A.-M. Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08239/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

ASCENDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue St. Hubert.

R. C. Luxembourg B 79.784.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 décembre 2000

Présents:

Monsieur Norbert Theisen, Administrateur;

Monsieur Freddy Bracke, Administrateur-délégué;

Monsieur Frank van Bellingen, Administrateur;

Madame Anne-Marie Grieder, Administrateur.

Tous les administrateurs étant présents, le Conseil est valablement composé et peut valablement délibérer. La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Freddy Bracke à 11.00 heures.

Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil décide de nommer deux Directeurs, Monsieur Freddy Bracke et Madame Anne-Marie Grieder.

Ils auront la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation, en ce qui concerne cette gestion. Ils pourront agir seul, seront capables d'engager celle-ci pour les affaires courantes et auront la responsabilité du fonctionnement et de l'organisation de l'entreprise.

Ils seront directement responsables du respect, par la société, des lois, règlements, normes et directives régissant les activités de la société suivant la loi du 31 mai 1999 sur la domiciliation des sociétés, et notamment envers la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.30 heures.

N. Theisen / F. Bracke

Administrateur / Administrateur-délégué

F. van Bellingen / A.-M. Grieder

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08240/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

AZB AUSBEIN- UND ZERLEGEBERATUNG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxemburg, 98-100, avenue de la Faïencerie.

H. R. Luxemburg B 67.476.

Im Jahre zweitausend, den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Stefan Christ, Diplom Betriebswirt (FH), wohnhaft in D-54329 Konz, Sudetenstrasse 7, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter von Herrn Michael Möschle, Fleischermeister, wohnhaft in D-77656 Offenburg, Geroldseckerstrasse 65, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg am 18. Dezember 2000, welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzt:

Dass Herr Michael Möschle, vorbenannt, der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AZB AUSBEIN- UND ZERLEGEBERATUNG, S.à r.l. mit Sitz in L-8278 Holzem, 6, rue de l'Ecole, ist.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. November 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 120 vom 25. Februar 1999, und eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 67.476.

Alsdann bat der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar die nachfolgenden von dem alleinigen Anteilhaber genommenen Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird nach L-1510 Luxemburg, 98-100, avenue de la Faïencerie, verlegt.

Zweiter Beschluss

Infolge der Sitzverlegung wird Artikel 4 Absatz 1 der Statuten abgeändert wie folgt:

«**Art. 4. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf 18.000,- LUF.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Christ, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 23. Januar 2001.

P. Decker.

(08247/206/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

AZB AUSBEIN- UND ZERLEGEBERATUNG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxemburg, 98-100, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxemburg B 67.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 23 janvier 2001.

Pour l'association

P. Decker

Le notaire

(08248/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

**BELU CAPITAL, Société Anonyme Holding,
(anc. BELUBOND ADVISORY).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.218.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BELUBOND ADVISORY, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.218 constituée suivant acte notarié en date du 18 janvier 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 48 du 24 février 1989. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 11 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 448 du 14 juin 1999.

L'Assemblée est ouverte à huit heures sous la présidence de Madame Cynthia Wald, employée privée, demeurant à Nospelt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Faul Rosen, employé privé, demeurant à Peppange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Obercorn.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du Jour:

1) Changement de la dénomination de la société en BELU CAPITAL.

2) Modification de l'objet social de la société, pour abandonner le statut de la société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et pour adopter celui d'une société imposable avec effet au 28 décembre 2000, de sorte que l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur d'un portefeuille qu'elle possède et la détention de comptes bancaires.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

3) Décharge à donner aux administrateurs actuellement en fonction.

4) Nomination de nouveaux administrateurs.

5) Modification de l'article 8 des statuts pour changer la date de l'assemblée annuelle statutaire qui est fixée au 4ème mardi du mois d'avril.

6) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en BELU CAPITAL et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SELU CAPITAL (la société).»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 pour adopter celui d'une société imposable et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts relatif à l'objet social comme suit le tout avec effet au 31 décembre 2000:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur d'un portefeuille qu'elle possède et la détention de comptes bancaires.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs actuellement en fonction et leur donne décharge.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- a) Madame Brigitte Boone, directeur général, affaires fiscales, demeurant à B-Haasrode,
- b) Monsieur Bas Schreuders, administrateur-délégué, demeurant à Biwer,
- c) Monsieur Paul Wolff, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg,
- d) Monsieur Yves Van Langenhove, FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT, demeurant à B-Bruxelles.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée annuelle statutaire au 4ème mardi du mois d'avril et de modifier en conséquence la première phrase du premier alinéa de l'article 8 des statuts comme suit:

«**Art. 8. Première phrase, premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mardi du mois d'avril à 15.30 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Wald, J.-P. Rosen, G. Birchen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

F. Baden.

(08254/200/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

BELU CAPITAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.218.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

F. Baden

(08255/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

DEXIA LIFE & PENSIONS, DEXIA LIFE & PENSIONS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.593.

En vertu des résolutions du Conseil d'administration des 28 juin 2000, 5 décembre 2000 et 19 janvier 2001 et conformément à l'article 19 des statuts, les personnes suivantes disposent d'un pouvoir de signature pour engager DEXIA LIFE & PENSIONS S.A.:

- Monsieur Frank Wagener, Président du Conseil d'administration,
- Madame Sonja Rottiers, Vice-Présidente du Conseil d'administration,
- Monsieur Michel Baye, administrateur,
- Monsieur Michel Droissart, administrateur,
- Monsieur Gilbert Van den Hende, administrateur,
- Monsieur Philippe Verfaillie, administrateur,
- Monsieur Thierry Flamand, directeur.

En vertu d'une résolution en date du 19 janvier 2001, le Conseil d'administration a acté la démission de Monsieur Pierre Bultez de ses fonctions d'administrateur-délégué et décide qu'il ne pourra plus engager la société DEXIA LIFE & PENSIONS S.A. avec effet au 18 janvier 2001.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour DEXIA LIFE & PENSIONS,

DEXIA LIFE & PENSIONS LUXEMBOURG

Société Anonyme

M. Droissart / T. Flamand

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 548, fol. 32, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08295/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

BIO BUSINESS CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.636.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

STRATEGO INT'L, S.à r.l.

Domiciliaire

Signature

(08256/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

BIO BUSINESS CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.636.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

STRATEGO INT'L, S.à r.l.

Domiciliaire

Signature

(08257/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

BIO BUSINESS CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.636.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

STRATEGO INT'L, S.à r.l.

Domiciliaire

Signature

(08258/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

COSMA FINANCE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.781.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 10 janvier 2001

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Bacci Federica de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 10 janvier 2001 Monsieur Longoni Massimo, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

COSMA FINANCE INTERNATIONALE S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08291/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

BOULANGERIE ZEIMET ET FILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7590 Mersch, 45, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 39.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 83, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour la S.A. BOULANGERIE ZEIMET ET FILS

Signature

(08262/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

BOULANGERIE ZEIMET ET FILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7590 Mersch, 45, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 39.363.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 décembre 2000

A l'unanimité des voix l'Assemblée générale donne entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée d'une année.

Les mandats expireront à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2001.

Conseil d'Administration

Monsieur Arthur Zeimet, Président du Conseil, demeurant à Bettembourg, 80, Montée d'Abweiler;

Monsieur Georges Zeimet, Administrateur-Délégué, demeurant à Kleinbettingen, 22, rue Kahler;

Monsieur Joseph Ewert, Administrateur, demeurant à Niederanven, 166, route de Trèves.

Commissaire aux comptes

Madame Monique Maller, demeurant à Grevenmacher, 26, rue de Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08263/680/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

CHAVANNES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 79.059.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaires des actionnaires du 23 janvier 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société EMILIUS S.A. tenue à Luxembourg, le 23 janvier 2001, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de M. Rémy Meneguz, M. Giovanni Vittore et M. Frédéric Noël de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat, et leur donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

3. L'Assemblée accepte la démission de M. Claude Weis de son poste de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat, et lui donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

4. L'Assemblée nomme:

- M. Rémy Meneguz, Expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

- Mme Giovanna Giustiniani, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Olm, Administrateur;

- M. Pierangelo Agazzini, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Fentange;

- La société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant siège social à 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Commissaire aux Comptes,

avec effet à dater de la présente Assemblée. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 87, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08277/058/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

B.T.K. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 73.274.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu :

Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 27 décembre 2000, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter :

I) Que la société anonyme B.T.K. INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 73.274, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 146 du 15 février 2000.

II) Que le capital social est fixé à trente-deux mille euro (32.000,- EUR), représenté par quatre (4) actions d'une valeur nominale de huit mille euro (8.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III) Que Monsieur Alexis Kamarowsky, préqualifié, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société B.T.K. INTERNATIONAL S.A., préqualifiée.

IV) Qu'en sa qualité de mandataire de l'actionnaire unique, Monsieur Jean-Marc Debaty, préqualifié, déclare expressément procéder à la dissolution de ladite société B.T.K. INTERNATIONAL S.A., avec effet immédiat.

V) Qu'en sa qualité de liquidateur de la société B.T.K. INTERNATIONAL S.A., Monsieur Alexis Kamarowsky, préqualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de la société B.T.K. INTERNATIONAL S.A. est réglé, qu'il est investi en sa qualité d'actionnaire unique de tout l'actif et qu'il règlera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

VI) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société.

VII) Que les livres et documents sociaux de la société B.T.K. INTERNATIONAL S.A. seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

En conséquence, le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires et à l'annulation par lacération du certificat d'actions émis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé : J.-M. Debaty, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 82, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

P. Frieders.

(08265/212/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

CIRA HOLDING S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 29.168.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 14. April 2000

- Die Kooptierung von Frau Corinne Bitterlich, conseiller juridique, 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Frau Yolande Johanns, die ihr Mandat niedergelegt hat, ist ratifiziert. Ihr Mandat wird anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung von 2000 verfallen.

Für beglaubigten Auszug

CIRA HOLDING S.A.

Unterschrift / Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08279/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

CIVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.150.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 février 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société QUEEN'S HOLDINGS LLC aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour CIVALUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08280/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

CLOVESSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 70.998.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 65, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour la CLOVESSIA S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

(08282/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

C.I.A. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 50.522.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 83, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour la S.A. C.I.A. LUX

Signature

(08283/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FARFINANCE I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.029.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 10 janvier 2001

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Bacci Federica de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 10 janvier 2001 Madame Mager Nathalie, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour FARFINANCE I S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08327/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

COMPTABILITE & SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 53.755.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Signature.

(08286/574/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

CONGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 42.324.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 65, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour la CONGO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(08287/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

CORDONNERIE EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange.
R. C. Luxembourg B 60.538.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2001, vol. 318, fol. 86, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2001.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(08289/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

CREATIVE SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.833.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 65, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour la CREATIVE SYSTEM, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(08292/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

DIOGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange.
R. C. Luxembourg B 71.517.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2001, vol. 318, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2001.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(08297/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

CORVIGLIA, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 33.003.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 294 du 24 août 1990; statuts modifiés suivant acte du même notaire, en date du 26 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 53 du 7 février 1991, en date du 27 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 328 du 31 juillet 1992, et en date du 14 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 95 du 23 février 1996.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 87, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

CORVIGLIA

Société Anonyme

Signature

(08290/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

CROP MARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.
R. C. Luxembourg B 55.619.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Signature.

(08293/574/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

DALION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 15, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.875.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Signature.

(08294/574/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FARFINANCE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.573.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 10 janvier 2001

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Bacci Federica de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 10 janvier 2001 Madame Mager Nathalie, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour FARFINANCE S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08328/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

DIGITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 56.825.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 janvier 2001 que:

Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

- M^e Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,
- M^e Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg,
- M^e Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

- LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 548, fol. 90, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08296/793/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

D.M.B. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 52.873.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Signature.

(08299/574/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

**DRIVE S.A., Société Anonyme,
(en liquidation).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 65.926.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DRIVE S.A. en liquidation, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la Section B, numéro 65.926, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 791 du 29 octobre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Giovanna Pugliese, employée privée, demeurant à Fameck (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Lecture du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.
- 2.- Décharge pleine et entière à accorder au liquidateur, au commissaire-vérificateur à la liquidation et aux administrateurs.
- 3.- Clôture de la liquidation.

4.- Décision de conserver, pour une durée de cinq ans, tous les documents de DRIVE S.A. au siège social de INTERCONSULT, actuellement au 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de deux milliards de liras italiennes (2.000.000.000,- ITL) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société décida, suivant procès-verbal documenté par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2000, en voie de publication, la dissolution anticipée de la société et prononça sa mise en liquidation.

Que la même assemblée générale désigna comme liquidateur Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, demeurant à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrish.

V) Qu'une assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, en date du 27 décembre 2000, prit connaissance du rapport du liquidateur, désigna comme commissaire-vérificateur à la liquidation LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, société anonyme, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, et fixa une ultime assemblée à la date de ce jour avec l'ordre du jour dont question ci-avant.

VI) Que dès lors la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'adopter le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation et d'approuver les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge, sans réserve ni restriction au commissaire-vérificateur à la liquidation, au liquidateur et aux administrateurs, de leur gestion.

Troisième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au siège social de INTERCONSULT, actuellement au 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kamarowsky, G. Pugliese, J.-M. Debaty, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

P. Frieders.

(08300/212/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FINQUID HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.203.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 10 janvier 2001

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Bacci Federica de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 10 janvier 2001 Monsieur Verlain Jean-Pierre, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour FINQUID HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08340/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

EBG SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 86C, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.970.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 83, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour EBG SERVICE, S.à r.l.

Signature

(08302/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

ENVELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 54.944.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(08309/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

ENVELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 54.944.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2000

L'assemblée décide:

* de nommer Commissaire aux Comptes la société VAN GEET, DERICK & CO, Réviseurs d'entreprises, S.à r.l., ayant son siège social au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Statutaire de 2006;

* de transférer le siège social au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 63, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08310/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

ENVELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 54.944.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2000

L'assemblée accepte la démission de Monsieur John Edouard Duncan Rankine en tant qu'administrateur et décharge lui est donnée sous réserve de l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000.

Est nommé comme nouvel administrateur, Monsieur Gerard Walsh Stricker, demeurant au 1219 Meridian Avenue n° 3, Miami Beach Florida USA.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 63, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08311/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

EGENET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Z.I. Bombicht.

R. C. Luxembourg B 43.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 85, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour la société

Signature

(08304/304/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

ELECTRICITE PRUMBAUM HENRI, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7220 Walferdange.

R. C. Luxembourg B 49.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 548, fol. 89, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Signature.

(08305/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

ELSIEMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.388.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 septembre 2000

- La cooptation de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

Pour ELSIEMA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08306/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

EMILIUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 43.584.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
du 23 janvier 2001*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société EMILIUS S.A. tenue à Luxembourg, le 23 janvier 2001, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Rémy Meneguz, M. Giovanni Vittore et M. Raffaele Gentile de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat et leur donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

3. L'Assemblée accepte la démission de M. Claude Weis de son poste de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat, et lui donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

4. L'Assemblée nomme:

- Monsieur Rémy Meneguz, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

- Madame Giovanna Giustiniani, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Olm, Administrateur;

- Monsieur Pierangelo Agazzini, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Fentange;

- La société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social aux 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Commissaire aux Comptes

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 87, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08308/058/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

EQUIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 24, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 54.977.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Signatures.

(08314/574/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

EUROPE HAWK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 56.532.

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de EUROPE HAWK S.A., R. C. B Numéro 56.532, ayant son siège social à Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 27 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 651 du 14 décembre 1996.

La séance est ouverte à onze heures cinquante sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent quatre-vingt-quatorze actions d'une valeur nominale d'un million de lires italiennes chacune constituant l'intégralité du capital social de cent quatre-vingt-quatorze millions de lires italiennes sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social vers L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
- 2) Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société.
- 3) Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

Le siège social de la société est transféré de L-8008 Strassen, 70A, route d'Arlon à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

En conséquence le deuxième alinéa de article 1^{er} des statuts de la société a désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Stolz-Page, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2001, vol. 127S, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

J. Elvinger.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André Schwachtgen, momentanément absent.

(08322/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

EUROPE HAWK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 56.532.

Statuts coordonnés suivant l'acte n°1801 du 29 décembre 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(08323/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

EXA HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 64.955.

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions EXA HOLDING S.C.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 64.955, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 27 mai 1998, publié au Mémorial C, numéro 644 du 11 septembre 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Luxembourg), en remplacement du notaire instrumentant, en date du 27 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 826 du 12 novembre 1998.

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 518 du 20 juillet 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rita Thomas, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un million cent quatre-vingt mille francs français (FRF 1.180.000) pour le porter de son montant actuel de douze millions six cent cinquante-cinq mille francs français (FRF 12.655.000,-) à un montant de treize millions huit cent trente-cinq mille francs français (FRF 13.835.000,-) par la création et l'émission de mille cent quatre-vingt (1.180) actions de commanditaire nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, assorties d'une prime d'émission de quatre mille francs français (FRF 4.000,-) chacune, soit au total en espèces d'une somme de cinq millions neuf cent mille francs français (FRF 5.900.000,-).

2.- Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel dans la mesure nécessaire pour permettre la souscription et la libération des mille cent quatre-vingt (1.180) nouvelles actions de catégorie B avec chacune une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) par des tiers au cours de l'assemblée générale extraordinaire.

3.- Souscription et libération à concurrence de 25% de la valeur nominale des mille cent quatre-vingts (1.180) actions de commanditaire nouvelles de catégorie B par sept (7) actionnaires actuels, à savoir:

- Monsieur Robert Preslier, à concurrence de cent dix (110) actions;
- La société GLAMOUR SECURITIES, à concurrence de soixante-dix-sept (77) actions;
- Monsieur Laurent Grosman, à concurrence de cent cinquante (150) actions;
- Monsieur Marc Grosman, à concurrence de cent cinquante (150) actions;
- La société BARNBEY LTD, à concurrence de trois cent huit (308) actions;
- Monsieur Nicolas Gaume, à concurrence de trois cent huit (308) actions;
- Monsieur François Gagneraud, à concurrence de soixante-dix-sept (77) actions.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 6 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à douze millions six cent cinquante-cinq mille francs français (FRF 12.655.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence d'un million cent quatre-vingts mille francs français (FRF 1.180.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze millions six cent cinquante-cinq mille francs français (FRF 12.655.000,-) à un montant de treize millions huit cent trente-cinq mille francs français (FRF 13.835.000,-) par la création et l'émission de mille cent quatre-vingts (1.180) actions de commanditaire nouvelles de catégorie B, d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire, qui réunit l'intégralité du capital actuellement émis, prend acte que les actionnaires actuels renoncent, en ce qui concerne la présente augmentation de capital, à leur droit préférentiel de souscription dans la mesure nécessaire pour permettre la souscription et la libération des mille cent quatre-vingts (1.180) actions nouvelles de catégorie B avec chacune une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) par des tiers au cours de la présente assemblée générale extraordinaire.

Souscription - Libération

Ensuite les personnes et sociétés suivantes souscrivent les nouvelles actions comme suit:

- Monsieur Robert Preslier, demeurant à CH-1247 Anières-Genève, 70, chemin des Courbes, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée déclare souscrire cent dix (110) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer intégralement chaque action nouvelle à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-), par un versement en numéraire;
- La société GLAMOUR SECURITIES S.A., établie et ayant son siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola (BVI), ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée déclare souscrire soixante-dix-sept (77) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer intégralement chaque action nouvelle à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-), par un versement en numéraire;
- Monsieur Laurent Grosman, demeurant à F-75116 Paris, 10, Villa Guibert, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée déclare souscrire cent cinquante (150) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer intégralement chaque action nouvelle à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-), par un versement en numéraire;
- Monsieur Marc Grosman, demeurant à F-75116 Paris, 10, Villa Guibert, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée déclare souscrire cent cinquante (150) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer intégralement chaque action nouvelle à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-), par un versement en numéraire;
- La société BARNBEY LTD, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola (BVI), ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à déclare souscrire trois cent huit (308) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer intégralement chaque action nouvelle à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-), par un versement en numéraire;
- Monsieur Nicolas Gaume, demeurant à F-33000 Bordeaux, 116, cours Alsace Lorraine, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée déclare souscrire trois cent huit (308) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer intégralement chaque action nouvelle à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-), par un versement en numéraire;
- Monsieur François Gagneraud, demeurant à F-75016 Paris, 7, rue Auguste Maquet, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée déclare souscrire soixante-dix-sept (77) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B et déclare libérer intégralement chaque action nouvelle à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sa valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-), par un versement en numéraire;

Toutes les procurations ci-avant mentionnées, après avoir été signées ne varient par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les souscripteurs susnommés déclarent et tous les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été libérée à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) en espèces, soit du montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille francs français (FRF 295.000,-), assorti d'une prime d'émission de quatre mille francs français (FRF 4.000,-), par action, soit d'une prime d'émission totale de quatre millions sept cent vingt mille francs français (FRF 4.720.000,-) et que la Société dispose du montant total de cinq millions quinze mille francs français (FRF 5.015.000,-), dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

Quatrième résolution

Comme suite à l'augmentation de capital évoquée ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article 6, premier paragraphe des Statuts de la Société pour refléter cette augmentation de capital. L'assemblée générale extraordinaire décide que l'Article 6, premier paragraphe des Statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social souscrit est fixé à treize millions huit cent trente-cinq mille francs français (FRF 13.835.000,-) représenté par une (1) part de commandité d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-), huit mille quatre cent quatre (8.404) actions de commanditaire de catégorie A (les «actions»), et par cinq mille quatre cent trente (5.430) actions de commanditaire de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-).

Pro fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que l'augmentation de capital à hauteur d'un million cent quatre-vingts mille francs français (FRF 1.180.000,-) et le montant de la prime d'émission totale à hauteur de quatre millions sept cent vingt mille francs français (FRF 4.720.000,-) équivalent ensemble à trente-six millions deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre francs français (LUF 36.283.584,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, F. Mignon, R. Thomas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 855, fol. 67, case 10. – Reçu 362.837 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(08325/239/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

EXA HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 64.955.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(08326/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GEO FINANCIERE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.794.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 8 février 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société QUEEN'S HOLDINGS LLC aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour GEO FINANCIERE S.A.H.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08355/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

ESCALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4027 Esch-sur-Alzette, 12, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.158.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Signatures.

(08315/574/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

EUROGEFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 28.149.

—
Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

D. Fontaine

Administrateur

(08320/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

EUROMACHINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 9, rue Fort Elizabeth.
R. C. Luxembourg B 60.171.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(08321/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

EUROVOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.978.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(08324/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FEDERSPIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Helfent/Bertrange, 16A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 37.712.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Signature.

(08329/574/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FEDERSPIEL & BACK PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société Holding à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 4, rue Mathias Weistroffer.

R. C. Luxembourg B 37.018.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Signature.

(08330/574/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FERD. CRUCHTEN ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4334 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Tramways.

R. C. Luxembourg B 48.241.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2001, vol. 318, fol. 88, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2001.

FIDUCIAIRE CLAUDETTE WEIDERT

Signature

(08331/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FIN & MEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 50.875.

L'an deux mille, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FIN & MEG S.A., dont le siège est établi à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B 50.875,

constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 354 du 31 juillet 1995,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 juillet 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 31.250,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de la société en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion du 27 décembre 2000, et dont une copie restera annexé au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Exposé

La société comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

Elle constate:

1. Qu'en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée, la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FIN & MEG S.A., dont le siège est établi à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, au capital social de dix-sept milliards sept cent soixante-deux millions quatre cent mille liras italiennes (ITL 17.762.400.000,-) divisé en un million sept cent soixante-seize mille deux cent quarante (1.776.240) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées,

détenant l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de treize milliards de liras italiennes (13.000.000.000,-) et donnant droit de vote de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée DESITLUX S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 50.739,

a absorbé cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte authentique reçu par le notaire soussigné en date du 10 novembre 2000, publié au Mémorial C de 2000 en date du 25 novembre 2000, page 41.400.

2. Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de FIN & MEG S.A., ni par l'assemblée de DESITLUX S.A., n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées. La fusion se trouvait réalisée un mois après le 25 novembre 2000, date de la publication du projet de fusion au Mémorial de 2000 en date du 25 novembre 2000, page 41.400, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de FIN & MEG S.A. n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

3. Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 26 décembre 2000 et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
- et la société absorbée DESITLUX S.A. a cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la Société.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en une langue par lui connu, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vand, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

J. Delvaux.

(08332/208/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 5.384.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 novembre 2000

- le conseil d'administration est autorisé à convertir en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001 le capital social et tous autres montants figurant dans les statuts et exprimés en francs luxembourgeois;

- le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social par incorporation d'une partie des bénéfices reportés d'un montant de EUR 479,14 (quatre cent soixante-dix-neuf euros et quatorze cents) afin de le porter à EUR 1.116.000,- (un million cent seize mille euros);

- sont conférés au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires en vue de donner exécution aux décisions prises en application des points 1 et 2, notamment pour la confection de statuts coordonnés tenant compte des décisions prises en application des points 1 et 2 et la publication de ces décisions, conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08334/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 5.384.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 novembre 2000

au 43, boulevard Royal, Luxembourg

Suivant l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 novembre 2000, le Conseil d'Administration a décidé:

- de convertir avec effet au 1^{er} janvier 2001 en euros le capital social et tous autres montants figurant dans les statuts et exprimés en francs luxembourgeois et par conséquent donner la teneur suivante à l'article 5: «Le capital social est fixé à la somme de EUR 1.116.000,- (un million cent seize mille euros représenté par 2.343 (deux mille trois cent quarante-trois) actions de catégorie «A» sans désignation de valeur nominale et 782 (sept cent quatre-vingt-deux) actions de catégorie «B» sans désignation de valeur nominale.

Les actions de catégorie «A» et les actions de catégorie «B» disposent d'un droit aux dividendes et d'un droit au produit de liquidation éventuel tel que ces droits sont spécifiés aux articles 29 et 32.

Mis à part les droits différents aux dividendes et au produit de liquidation éventuel, toutes les actions de catégorie «A» et de catégorie «B» disposent des mêmes droits d'actionnaire dans la société.» et à l'article 29:

«Les bénéfices nets seront répartis comme suit:

1. Un vingtième au moins à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

2. La somme nécessaire pour allouer aux parts sociales un premier dividende de EUR 1,24 (un euro vingt-quatre cents). Les parts non entièrement libérées touchent ce premier dividende pro rata temporis et proportionnellement au montant libéré sur le prix de souscription initial de ces parts.

3. La somme nécessaire pour allouer aux administrateurs des tantièmes dont le montant et les modalités de paiement sont fixées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

4. A défaut d'une décision différente de l'assemblée générale des actionnaires au sujet de la clé de répartition entre les actionnaires, le restant sera divisé entre les actions de catégorie «A» et les actions de catégorie «B» au prorata de

leur participation dans le capital social de la société. L'assemblée générale peut toutefois affecter les bénéfices, pour le tout ou en partie, à l'exception de la perte destinée à la réserve légale, à des amortissements extraordinaires, à une ou plusieurs réserves spéciales ou bien les réserver comme report à nouveau pour l'exercice suivant.»

- d'augmenter le capital social ainsi converti par incorporation d'une partie des bénéfices reportés de EUR 479,14 (quatre cent soixante-dix-neuf euros et quatorze cents) sans création d'actions nouvelles de son montant actuel de EUR 1.115.520,86 pour le porter à EUR 1.116.000,- (un million cent seize mille euros);

- de confier des statuts coordonnés à Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, et de les publier.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08335/795/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FINANCIERE DU NIAGARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 16.844.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

D. Fontaine

Administrateur

(08336/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FINANCIERE DU NIAGARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 16.844.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

D. Fontaine

Administrateur

(08337/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GOLOSONE GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 46.156.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2000

1. Les démissions de Messieurs Giancarlo Olgiati, Ernesto Porro, Michel Golay et Sylvio Carenzio de leurs mandats d'administrateur sont acceptées. Décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leur mandat;

2. Monsieur Rocco Olgiati, Administrateur de sociétés, via Canonica 16, CH-6901 Lugano 1, est nommé en tant qu'Administrateur de la Catégorie B et Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, en tant qu'Administrateur de la Catégorie A. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004;

3. Monsieur Rocco Olgiati est autorisé à signer individuellement tous mouvements sur les comptes bancaires de la société et ce, dans les limites des soldes créditeurs de ces comptes.

Fait à Luxembourg, le 13 novembre 2000.

Pour GOLOSONE GROUP HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08373/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FINEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 61.143.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

D. Fontaine
Administrateur

(08338/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FINEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 61.143.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

D. Fontaine
Administrateur

(08339/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FINANCIERE A.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.025.

L'an deux mille, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE A.A. S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, constituée par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 9 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 544 du 27 juillet 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.025.

La séance est ouverte à 11.45 heures, sous la présidence de Maître Laurent Niedner, avocat à la Cour, demeurant à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Véronique Achenne, avocat à la Cour, demeurant à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Rolande Colling, secrétaire, demeurant à L-3382 Noertzange, 10, rue de la Gare.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue avec effet au 23 décembre 2000.
- Décision de mettre la société en liquidation.
- Nomination de Maître Laurent Niedner comme liquidateur.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide le transfert du siège social de son adresse actuelle L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen à L-1660 Luxembourg, 74 Grand-rue et ce avec effet au 23 décembre 2000.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

Maître Laurent Niedner, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pouvoir et conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Niedner, V. Achenne, R. Colling, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2000, vol. 864, fol. 85, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2001.

B. Moutrier.

(08333/272/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FONDOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 7.932.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FONDOR S.A., ayant son siège social à Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 7.932, constituée suivant acte notarié en date du 7 février 1968, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 38 du 21 mars 1968 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 508 du 5 octobre 1995.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole Coïs, assistante juridique, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la société à Luxembourg.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle que est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Strassen à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 1^{er}. Troisième alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré partout ailleurs dans le Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Roeleveld, T. Dahm, C. Coïs, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

F. Baden.

(08347/200/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FONDOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 7.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

F. Baden.

(08348/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

**GAMIRCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
(anc. GAMIRCO S.A.)**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.492.

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée GAMIRCO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 19.492,

constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Dudelange, le 15 juin 1982, publié au Mémorial C, numéro 227 du 24 septembre 1982.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le même notaire en date du 1^{er} avril 1994, publié au Mémorial C, n° 292 du 1^{er} août 1994.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mademoiselle Isabella Pandolfini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du nom de la société de GAMIRCO S.A. en GAMIRCO HOLDING S.A. et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des Statuts.

2. Changement de la date de l'assemblée générale ordinaire du 4^e vendredi du mois d'avril à 11.00 heures au 1^{er} jeudi du mois de mars à 12.00 heures, et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 9 des statuts.

3. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser une année et en tout temps, révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil. Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil. Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs.

4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, après s'être considérée comme valablement constituée et convoquée, et après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, a délibéré et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le nom de la société de GAMIRCO S.A. en GAMIRCO HOLDING S.A.,

et modifie en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des Statuts comme suit:

«Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de GAMIRCO HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire du 4^{ème} vendredi du mois d'avril à 11.00 heures au 1^{er} jeudi du mois de mars à 12.00 heures,

et modifie en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 9 des statuts.

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} jeudi du mois de mars de chaque année à 12.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser une année et en tout temps, révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil. Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil. Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société par suite de la présente assemblée générale extraordinaire, sont évalués à la somme de LUF 45.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président a prononcé la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et traduction donnée aux comparants dans une langue d'eux connue, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Berti, D. Audia, I. Pandolfini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

J. Delvaux.

(08353/208/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FINUNION EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 50.883.

—
DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2000

1. La liquidation de la société FIUNION EUROPE S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et au commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de la société SERVICES GENERAUX DE GESTION au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

B. Bach

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08341/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FIRA INVESTMENTS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 26.174.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 83, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour FIRA INVESTMENTS S.A. HOLDING

Signature

(08342/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FISHGRANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.565.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 87, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISHGRANE S.A.

Signatures

(08343/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FLANDERS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.537.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 10 janvier 2001

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Bacci Federica de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 10 janvier 2001 Monsieur Verlaine Jean-Pierre, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour FLANDERS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08346/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FIX & CLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4027 Esch-sur-Alzette, 12, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 71.161.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Signature.

(08344/574/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FL SELENIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.385.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08345/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FORESEE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 23.909.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 15 décembre 2000

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de USD 14.085,51 est reportée sur l'exercice suivant. La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

La démission de Monsieur Nabil Zaki Chammas, administrateur de la société, est acceptée. L'assemblée ne procède pas une nouvelle nomination.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Signature.

(08349/279/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GILPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.140.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 juin 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

Conseil d'administration

MM. Giuseppe Lucchini, administrateur de sociétés, demeurant à Brescia (Italie), président;
Roberto Bersi, administrateur de sociétés, demeurant à Brescia (Italie), administrateur;
Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour GILPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08369/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.577.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2001

La démission de Madame Elisabetta Pinto, de son poste de commissaire aux comptes, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé commissaire aux comptes de la société en son remplacement, Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange/Haut.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08354/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GeoSat HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R. C. Luxembourg B 76.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2001.

P. Frieders.

(08356/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GEPETTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 15, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 52.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 83, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour GEPETTO S.A.

Signature

(08357/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GEPETTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 15, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 52.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 83, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour GEPETTO S.A.

Signature

(08358/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GEPETTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 15, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 52.583.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 décembre 2000

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé le 31 décembre 1999.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'Assemblée générale renouvelle les mandats pour une durée d'un an.

Les mandats expireront lors de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2001.

Conseil d'Administration

- Madame Marion Schreiner-Birnbaum, demeurant à L-6715 Grevenmacher, 46, rue Boland
- Madame Andrée Muller-Birnbaum, demeurant à L-6736 Grevenmacher, 25, rue Hiel
- Monsieur Georges Muller, demeurant à L-6736 Grevenmacher, 25, rue Hiel
- Monsieur Romain Schreiner, demeurant à L-6715 Grevenmacher, 46, rue Boland
- Monsieur Aloyse Birnbaum, demeurant à L-6735 Grevenmacher, 21, rue des Vignes.

Commissaire aux comptes

- LUX-FIDUCIAIRE, L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.
- Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08359/680/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

**GESILUX-GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. GESILUX-GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 44.579.

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GESILUX-GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS S.A., R. C. Numéro B 44.579 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 mai 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 465 du 9 octobre 1993.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte du même notaire, en date du 28 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 76 du 5 février 1998.

La séance est ouverte à seize heures quarante sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent mille francs suisses (CHF 200.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en GESILUX-GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS HOLDING S.A.

2. Modification de la date et du lieu de l'Assemblée Générale annuelle.

3. Modifications afférentes de l'article 1^{er} et de l'article 21 des statuts.

4. Renouvellement des mandats des administrateurs et nomination de deux administrateurs supplémentaires.

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination de la société est changée en GESILUX-GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS HOLDING S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GESILUX-GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS HOLDING S.A.».

Deuxième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est changée du premier mardi du mois de juillet à 14.00 heures au 16 avril à 9.00 heures, laquelle sera reportée au premier jour ouvrable suivant si le jour à considérer n'est pas un jour ouvrable.

Les réunions se tiendront à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

En conséquence, l'article 21 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 21.** L'assemblée générale se réunit de plein droit le 16 avril à 9.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs en place sont renouvelés:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

- Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

- Monsieur Antonio Simeone, chef d'entreprises, Via Dante 17 - 25122 Brescia, Italie.

L'assemblée générale décide en outre de nommer deux administrateurs supplémentaires:

- Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

- Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à seize heures cinquante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 86, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2001.

A. Schwachtgen.

(08360/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

**GESILUX-GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. GESILUX-GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 44.579.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1826 du 29 décembre 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(08361/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GHC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.933.

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GHC HOLDING S.A., avec siège social à L-2249 Luxembourg, 3, boulevard Royal,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 27 janvier 2000,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 72.933.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Lorry-les-Metz (France),

qui désigne comme secrétaire Madame Céline Fournier, employée privée, demeurant à Metz (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital pour le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR à 140.000,- EUR par émission de 10.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures.

2.- Souscription et libération.

3.- Renonciation pour autant que de besoin au droit préférentiel de souscription.

4.- Modification de l'article 5, premier paragraphe des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent quarante mille euros (140.000,- EUR), représenté par quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 100.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR à 140.000,- EUR par création de 10.000 actions nouvelles, chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures.

Un des actionnaires ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par la société DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social Road Town, P.O. Box 3136, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Sophie Mathot, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Monaco le 20 décembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément que le montant de cent mille euros (100.000,- EUR) est à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'article 5, premier paragraphe des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à cent quarante mille euros (140.000,- EUR), représenté par quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Frais

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 100.000,- EUR à 4.033.990,- LUF (cours officiel du 1.1.1999: 1,- EUR=40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 80.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, C. Fournier, S. Mathot, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 83, case 11. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 janvier 2001.

P. Decker.

(08366/206/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GHC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'association

P. Decker

(08367/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

G.G.G. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.428.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par Monsieur Lino Berti et Monsieur Carlo Santoiemma, tous deux employés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme holding luxembourgeoise dénommée G.G.G. HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro B 59.428,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mai 1997, publié au Mémorial C, n° 481 du 3 septembre 1997,

et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 11 juin 1998, publié au Mémorial C, n° 627 du 3 septembre 1998,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 28 décembre 2000,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à un milliard quatre-vingt-un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.081.250.000,- LUF), représenté par un million quatre-vingt-un mille deux cent cinquante (1.081.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, le capital autorisé est fixé à trois milliards de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000.000,-), représenté par trois millions (3.000.000) d'actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 juin 2003 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

3.- Que dans sa réunion du 28 décembre 2000, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche jusqu'à concurrence de trois cent seize millions vingt-huit mille francs luxembourgeois (LUF 316.028.000,-),

pour le porter de son montant actuel de un milliard quatre-vingt-un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.081.250.000,- LUF) à un milliard trois cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent soixante-dix-huit mille francs luxembourgeois (1.397.278.000,- LUF),

par la création de trois cent seize mille vingt-huit (316.028) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune,

à libérer intégralement par des apports autres qu'en numéraire d'un montant de trois cent seize millions vingt-huit mille francs luxembourgeois (LUF 316.028.000,-), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter, sur le vu de la renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit souscription préférentiel, laquelle renonciation reste annexée aux présentes,

la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, plus amplement renseigné sur ledit procès-verbal du conseil d'administration.

Les trois cent seize mille vingt-huit (316.028) actions nouvelles sont souscrites et libérées par l'actionnaire majoritaire, par l'apport de 22,6% du capital social de la société de droit italien dénommée UFI UNIVERSAL FILTER INTERNATIONAL S.p.A., ayant son siège social à Nogarole Rocca (V), Via dell' Industria N° 4,

lequel apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises, la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 316.028 actions de LUF 1.000,- chacune, totalisant LUF 316.028.000,-.

Lequel rapport, daté du 28 décembre 2000, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Le transfert des titres de UFI UNIVERSAL FILTER INTERNATIONAL S.p.A. à la société, a été rapporté au notaire par fax relatif au transfert des actions faisant l'objet de l'apport dans le registre des actions nominatives de la société UFI UNIVERSAL FILTER INTERNATIONAL S.p.A.

Suite à l'apport qui précède, la société G.G.G. HOLDING S.A. détient, ensemble avec les actions déjà détenues antérieurement, 100% de la société anonyme de droit italien dénommée UFI UNIVERSAL FILTER INTERNATIONAL S.p.A.

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription et de transfert.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à un milliard trois cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent soixante-dix-huit mille francs luxembourgeois (1.397.278.000,- LUF), de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à un milliard trois cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent soixante-dix-huit mille francs luxembourgeois (1.397.278.000,- LUF), représenté par un million trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-dix-huit (1.397.278) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Déclaration / Frais

La partie comparante déclare que la présente augmentation a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 162.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Berti, C. Santoiemma, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 96, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

J. Delvaux.

(08362/208/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

G.G.G. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.428.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 990/2000 en date du 28 décembre 2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08363/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

G.G.G. S.A., Société Anonyme. (anc. G.G.G. Holding S.A.)

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.428.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée G.G.G. HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro B 59.428, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mai 1997, publié au Mémorial C, 481 du 3 septembre 1997

et dont les statuts ont été modifiés par constat d'augmentation de capital reçu par le notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes.

Ladite société a un capital social actuel de un milliard trois cent soixante-neuf millions trois cent douze mille francs luxembourgeois (1.369.312.000,- LUF), représenté par un million trois cent soixante-neuf mille trois cent douze (1.369.312) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives du capital social est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Abandon du statut de société holding et modification subséquente de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2) Modification de la dénomination sociale de GGG HOLDING S.A. en GGG S.A.

3) Modification subséquente de l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de GGG S.A.».

4) Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la société de GGG HOLDING S.A. en GGG S.A., de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«Il existe une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme, et sous la dénomination de GGG S.A.».

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Berti, C. Santoiemma, C. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

J. Delvaux.

(08364/208/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

G.G.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.428.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 décembre 2000, acté sous le n° 991/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

(08365/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

HIGHGATE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.438.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 2001, vol. 548, fol. 88, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(08386/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

HIGHGATE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 30.438.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le 28 mars 2000

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004;

4. L'Assemblée décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions émises;

5. L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, et de tous autres montants figurant dans leurs statuts de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1,- EUR.

6. L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit de la société est fixé à quatre millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent soixante-dix euros cinquante cents (4.957.870,50 EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) actions A sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en espèces, et de dix-neuf mille huit cent soixante-quinze (19.875) actions B rachetables, telles que visées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés (. . .). Une prime d'émission de soixante-neuf euros seize cents (69,16 EUR) par action A et B a été payée en sus de la valeur nominale. Le total de ces primes d'émission d'un million trois cent quatre-vingt-trois mille deux cent quarante-cinq euros quatre-vingt-sept cents (1.383.245,87 EUR) a été affecté à une réserve pour prime d'émission (. . .).»

7. L'assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euros produiront leurs effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1^{er} janvier 2000.

8. L'assemblée décide de transférer le siège social du 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 548, fol. 88, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08387/565/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

HIGHGATE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 30.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08388/565/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GISRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.926.

Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2000

Monsieur Aloyse Scholtes, administrateur de sociétés, domicilié au 44, rue de Wiltz à Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08371/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GISRO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.926.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2000

1. La liquidation de la société GISRO S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée aux liquidateurs et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse 23, avenue Monterey, Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08370/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

HUNT S.A., Société Anonyme Holding en liquidation.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 65.928.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HUNT S.A. en liquidation, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 65.928, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 792 du 29 octobre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Giovanna Pugliese, employée privée, demeurant à Fameck (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Lecture du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.
- 2.- Décharge pleine et entière à accorder au liquidateur, au commissaire-vérificateur à la liquidation et aux administrateurs.
- 3.- Clôture de la liquidation.

4.- Décision de conserver, pour une durée de cinq ans, tous les documents de HUNT S.A. au siège social de INTERCONSULT, actuellement au 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de deux milliards de liras italiennes (2.000.000.000,- ITL) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société décida, suivant procès-verbal documenté par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2000, en voie de publication, la dissolution anticipée de la société et prononça sa mise en liquidation.

Que la même assemblée générale désigna comme liquidateur Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, demeurant à L-7268 Bereldange, 23, cité Aline Mayrisch.

V) Qu'une assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, en date du 27 décembre 2000, prit connaissance du rapport du liquidateur, désigna comme commissaire-vérificateur à la liquidation LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT, société anonyme, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore et fixa une ultime assemblée à la date de ce jour avec l'ordre du jour dont question ci-avant.

VI) Que dès lors la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'adopter le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation et d'approuver les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge, sans réserve ni restriction au commissaire-vérificateur à la liquidation, au liquidateur et aux administrateurs, de leur gestion.

Troisième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au siège social de INTERCONSULT, actuellement au 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kamarowsky, G. Pugliese, J.-M. Debaty, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 81, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

P. Frieders.

(08393/212/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GILBERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 89-93, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 18.600.

L'associé soussigné Monsieur Pierre Klees, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg,

cède et transporte par les présentes à Monsieur Paul Klees, économiste diplômé, demeurant à Bertrange, qui accepte

deux (2) parts sociales de la société à responsabilité limitée S.à r.l. GILBERT, avec siège social à Luxembourg, 89-93, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 18.600, avec effet au 20 décembre 2000,

au prix de cinquante mille (50.000,-) LUF.

Fait en trois exemplaires à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08368/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GOLF FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.574.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 août 1999

* Les mandats d'Administrateur de Monsieur Eustache Kotingan, Administrateur de Sociétés, 01 BP 1322, Cotonou, République du Bénin, de Monsieur Claude d'Almeida, Banquier, 01 BP 598, Cotonou, République du Bénin et Monsieur Lassiné Diawara, Economiste, 01 BP 4489 Ouagadougou, République de Burkina, et le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Stéphane Houenoussi, Expert-comptable, 21, rue Grignan, 13006 Marseille, France, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Fait à Luxembourg, le 5 août 1999.

Certifié sincère et conforme
GOLF FINANCIAL INVESTMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08372/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GOPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 27, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 41.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 83, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour GOPE, S.à r.l.

Signature

(08374/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

INTERCOMBING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.151.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 décembre 2000

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Simone Strocchi et M. Gerd Fricke comme nouveaux administrateurs avec effet au 30 mars 2000, en remplacement de M. Gustave Stoffel et Dirk Raeymaekers qui ont présenté leur démissions.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999:

Conseil d'administration:

- MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

INTERCOMBING S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08410/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GRAND-NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 3, rue Jean Origer.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Signatures.

(08376/574/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GRANDS MAGASINS BREDIMUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 23.975.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 83, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour GRANDS MAGASINS BREDIMUS, S.à r.l.

Signature

(08377/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GRANELLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 20.203.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2001, vol. 318, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2001.

FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(08378/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

H.B.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 29.648.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Signatures.

(08381/574/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

IL GELATO SOFIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1011 Esch-sur-Alzette, 133, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 74.482.

Démission

Par la présente, le soussigné Jean-François Colpo, demeurant à Résidence Joffre 1, F-57390 Audun-le-Tiche, donne sa démission en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société anonyme IL GELATO SOFIA S.A., avec siège social à L-1011 Esch-sur-Alzette, 133, rue de l'Alzette, immatriculée au registre de commerce sous le n° B 74.482 avec effet immédiat.

Fait à Audun-le-Tiche, le 14 décembre 2000.

J.-F. Colpo.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08400/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GREYWALLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 52.324.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

D. Fontaine

Administrateur

(08379/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

GREYWALLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 52.324.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

D. Fontaine

Administrateur

(08380/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

HOUSEHOLD AND BODYCARE PRODUCTS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 13.859.

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par Messieurs Lino Berti et Laurent Forget, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme luxembourgeoise dénommée HOUSEHOLD AND BODYCARE PRODUCTS COMPANY S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2000, en voie de dépôt au registre de commerce,

en vertu de pouvoirs lui conférés par 2 décisions du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 28 décembre 2000,

une copie des procès-verbal des dites réunions, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, le capital autorisé est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros), représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 décembre 2005, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3.- Que dans sa 1^{ère} réunion du 28 décembre, le conseil d'administration a décidé de réaliser:
une première tranche jusqu'à concurrence de EUR 33.250,- (trente-trois mille deux cent cinquante euros),
pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 64.250,- (soixante-quatre mille deux cent cinquante euros),

par la création de 3.325 (trois mille trois cent vingt-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune,

à libérer intégralement ensemble avec des primes d'émissions dont question ci-après, par des apports autres qu'en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter, sur le vu de la renonciation de 2 actionnaires à leur droit souscription préférentiel, lesquelles renonciations restent annexées aux présentes,

la souscription de ces nouvelles actions par les 2 autres actionnaires de la société, savoir:

- M. Fabio Granata, entrepreneur, demeurant à I-Crema, Piazza Premoli 8, Italie,

lequel déclare souscrire à 2.827 (deux mille huit cent vingt-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 4.478.518,- (quatre millions quatre cent soixante-dix mille cinq cent dix-huit euros), par l'apport de 84,15% du capital social de la société de droit italien dénommée BRELIL S.p.A., ayant son siège social à I-Lodivecchio, Viale Europa,

apport d'une valeur globale de EUR 4.506.788,- ayant fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises dont question ci-après,

- M. Paolo Bergamaschi, entrepreneur, demeurant à I-Crema, Via Ferré 13, Italie,

lequel déclare souscrire à 498 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 790.336,- (sept cent quatre-vingt-dix mille trois cent trente-six euros), par l'apport de 14,85% du capital social de la prédite société de droit italien dénommée BRELIL S.p.A.,

apport d'une valeur globale de EUR 795.316,-.

Les prédits apports ont fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises dont question ci-après, Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable & fiscal, réviseur d'entreprises, établi à Luxembourg, 47, route d'Arlon,

établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessous, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale, augmentée de la prime d'émission, des actions à émettre en contrepartie.»

Lequel rapport, daté du 27 décembre 2000, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

La preuve du transfert des titres de BRELIL S.p.A. à la société, a été rapporté au notaire par téléfax.

La réalisation de cette première tranche d'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription et de transfert.

Suite à la réalisation de cette première augmentation, le capital se trouve porté à EUR 64.250,- (soixante-quatre mille deux cent cinquante euros) représenté par 6.425 (six mille quatre cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune.

4.- Que dans sa 2^{ème} réunion du 28 décembre, le conseil d'administration a décidé de réaliser:

une deuxième tranche jusqu'à concurrence de EUR 13.660,- (treize mille six cent soixante)

pour le porter de son montant actuel de EUR 64.250,- (soixante-quatre mille deux cent cinquante euros) à EUR 77.910,- (soixante-dix-sept mille neuf cent dix euros),

par la création de 1.366 (mille trois cent soixante-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune,

à libérer intégralement ensemble avec des primes d'émissions dont question ci-après, par des apports autres qu'en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter, sur le vu de la renonciation d'un actionnaire à son droit souscription préférentiel, laquelle renonciation reste annexée aux présentes,

la souscription de ces nouvelles actions par les 3 autres actionnaires de la société, savoir:

- M. Fabio Granata, entrepreneur, demeurant à I-Crema, Piazza Premoli 8, Italie,

lequel déclare souscrire à 1.178 (mille cent soixante-dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 3.670.663,- (trois millions six cent soixante-dix mille six cent soixante-trois euros), par l'apport de 46,3% du capital social de la société de droit italien dénommée LINCON ITALIANA S.p.A., ayant son siège social à I-Lidivecchio, Viale Europa,

apport d'une valeur globale de EUR 3.682.443,-, ayant fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises dont question ci-après,

- M. Piergiorgio Varotti, pep chimico, demeurant à Cerro al Lambro, Italie,

lequel déclare souscrire à 94 (quatre-vingt-quatorze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 293.337,- (deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-dix-sept euros), par l'apport de 3,7% du capital social de la prédite société de droit italien dénommée LINCON ITALIANA S.p.A.,

apport d'une valeur globale de EUR 294.277,-, ayant fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises dont question ci-après,

- M. Abele Bertola, artisan, demeurant à Casalmaiocco, via Padova 8, Italie,

lequel déclare souscrire à 94 (quatre-vingt-quatorze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 293.337,- (deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-dix-sept euros), par l'apport de 3,7% du capital social de la prédite société de droit italien dénommée LINCON ITALIANA S.p.A.,

apport d'une valeur globale de EUR 294.277,-.

Les prédicts apports ont fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises dont question ci-après, Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable & fiscal, réviseur d'entreprises, établi à Luxembourg, 47, route d'Arlon

établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessous, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale, augmentée de la prime d'émission, des actions à émettre en contrepartie.»

Lequel rapport, daté du 27 décembre 2000, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

La preuve du transfert des titres de LINCON ITALIANA S.p.A. à la société, a été rapporté au notaire par téléfax.

La réalisation de cette deuxième tranche d'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription et de transfert.

La société déclare que suite à l'apport qui précède, elle détient ensemble avec les actions déjà détenues antérieurement, 80% pour cent du capital de la prédite société LINCON ITALIANA S.p.A.

5. Suite à la réalisation de cette deuxième augmentation, le capital se trouve porté à EUR 77.910,- (soixante-dix-sept mille neuf cent dix euros), et le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 77.910,- (soixante-dix-sept mille neuf cent dix euros), représenté par 7.791 (sept mille sept cent quatre-vingt-onze) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

Déclaration / Frais

La partie comparante déclare que la première et la deuxième augmentation ont été faites en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 178.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Berti, L. Forget, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 127S, fol. 98, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

J. Delvaux.

(08390/208/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

HOUSEHOLD AND BODYCARE PRODUCTS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 13.859.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation de capital acté sous le numéro 993/2000 en date du 29 décembre 2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08391/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2001.